



Procès verbal de l'Assemblée Générale de l'AGPL du jeudi 19 avril 2012 10:30h – 12:00h dans les locaux du Château de Böttstein à Böttstein

Le président, Monsieur Daniel Klaus, au nom du comité de l'AGPL, souhaite la bienvenue cordiale aux 22 membres présents.

M. Klaus donne lecture des membres excusés à l'AG de ce jour, ce sont:

Firma	Ort	Name	Vorname
Küwa Haustechnik AG	Wagenhausen	Küng	Reinhart
Méroz & Fils Sàrl	Mies	Méroz	Robert
Farelec Fischer	Zäziwil	Fischer	René
Grosch Sàrl	Genève	Grosch	Philippe
A. Bitter & Sohn Transport AG	Wallbach	Bitter	Anton
Lorenz Lehner AG	Pontresina	Lehner	Lorenz
Marti & Co. AG	Buchs	Marti	Daniel
Marcel Corminboef S.A.	Domdidier	Corminboeuf	Marcel
Fennec-Concept	Savagnier	Ghezzi	Nicolas
Arber Caravans	Schachen	Arber	Ulrich
Otto Stucky AG	Sierre	Stucky	Manfred

L'ordre du jour, le rapport de l'organe de contrôle de BDO ainsi que les comptes 2011 ont été joints à la convocation de l'AG de ce jour.

Point 1 de l'ordre du jour: Procès verbal de la dernière assemblée générale

Le procès verbal de la dernière AG du 23 avril 2011 à l'hôtel Al Ponte à Wangen an der Aare a été publié dans le journal de la ASS – «Schweisstechnik/Soudure» édition 5/2011 ainsi que sur le site internet de l'AGPL. Le procès verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Point 2 : Rapports annuels

Les rapports annuels du président, de la commission technique ainsi que du groupe de travail «Formation» ont été publiés sur le site internet de l'AGPL. Chaque membre a reçu un exemplaire par poste. Ils sont acceptés à l'unanimité.

Point 3: Acceptation des comptes annuels et décharge:

La demande de l'organe de contrôle d'acceptation des comptes et la décharge du comité sont acceptés sans avis contraire.

Point 4: Cotisations des membres

Le président propose de maintenir la cotisation annuelle à CHF 400.00. Les membres sont d'accord. Le montant n'est pas modifié.



Point 9: Activités (point de l'ordre du jour avancé)

Le vice-président M. Christoph Abert présente le concept du nouveau site Internet et explique les avantages:

Aujourd'hui:

Confus
Structure grandie
Trop de texte
Fonction de recherche mauvais
Poussiéreux

Demain:

Clair
Structure épurée
Moins de texte
Recherche confortable
Modern

Pour la réalisation du nouveau site il faut budgéter env. CHF 15'000.00 pour 2013. Le membre Monsieur Martin Krüsi prend la parole et trouve l'idée bonne. Tous les membres présents acceptent le projet.

Point 5: Budget 2013

Le Budget est présenté. Les membres ne formulent pas d'objections ou de questions. Le Budget 2013 est accepté à l'unanimité.

Point 6: Mutations

Avec 5 arrivés et 5 démissions, l'AGPL est composée de 87 membres au 31.12.2011.

Entrées:

Firma / Einzelperson	Ort	Ansprechperson
Nuovo Garage Golina SA	Arbedo	Maurice Nesurini
Gravag Erdgas AG	St. Margrethen	Giuseppe De Martis
Hanspeter Steiner AG	Schübelbach	Marco Steiner
A. Bitter und Sohn Transport AG	Wallbach	Jeannette und Toni Bitter
Voegeli Gas + Zubehör AG	Küsnacht	Urs Vögeli

Démissions:

Firma / Einzelperson	Ort	Ansprechperson
Pierre Panchaud	Genève	Pierre Panchaud
Sanitäre Anlagen & Installationen	Lauterbrunnen	Kurt Mühlemann
Riklin AG	St. Gallen	Philipp Riklin
Inroi AG	Luzern	Philipp + Hans Ineichen
Sanitron	Zürich	Bruno Langenegger

Point 7: Elections :

7.1 : Election du président et de chaque membre du comité :

Le président montre le nouvel organigramme et présente chaque membre du comité :

- Président : Daniel Klaus
- Vice-président : Christoph Abert
- Chef du groupe de travail « formation » : Renzo Montagner



- Chef du groupe de travail « technique » : Ulrich Arber
 - Membre du groupe de travail « technique » : René Fischer
 - Caissier : Urs Vögeli

Les membres présents élisent chaque membre du comité à l'unanimité.

7.2 Nouveau membre avec signature

A l'AGPL 2 membres du comité ont le droit de signature. A la fin de cette assemblée Ruedi Selzam quitte le comité et pour le remplacer nous devons nommer un nouveau membre avec droit de signature. Le comité de l'AGPL propose Urs Vögeli. Urs Vögeli est membre du comité depuis une année et fonctionne comme caissier. Il assiste à la discussion finale de l'organe de contrôle et convient comme candidat idéal à ce poste.

Cette proposition est acceptée par l'assemblée sans avis contraire.

7.3 Organe de contrôle 2013

Le vice-président présente la proposition du comité de l'AGPL de changer l'organe de contrôle et évoque les raisons suivantes :

- Violation de l'obligation d'informer l'AGPL concernant l'annonce aux autorités fiscales 2009.
- Une soit disant procuration de l'AGPL n'a pas pu être présentée par le BDO, ceci après plusieurs rappels de la part de l'AGPL.
- La discussion finale lors de la révision par le BDO n'a jamais eu lieu en présence d'un membre du comité de l'AGPL mais fût liquidée par correspondance sur la base d'un protocole.
- D'autre par, après 20 ans de collaboration, il est judicieux de profiter d'un nouvel input par une nouvelle société de contrôle des finances.

Etant donné que le secrétariat de l'AGPL se trouve au siège d'ASS à Bâle et que l'organe de révision de l'Association Suisse pour la technique de soudage ASS est la société Alltax, il serait judicieux de choisir cette dernière pour l'AGPL. Le comité a demandé une offre et il a déjà constaté des avantages. Les avantages : Alltax est moins chère, le siège de la société se trouve à Bâle, pour la discussion finale de la révision Alltax se déplace une seule fois pour l'ASS et en même temps révise les compte de l'AGPL. Un autre point important est le fait que Alltax n'est pas une très grande organisation comme la BDO. Les discussions seront ainsi facilitées.

Les membres présents élisent la société Alltax comme nouvel organe de contrôle sans avis contraire.

7.4 Statut de membre d'honneur pour Ruedi Selzam, Max Reber et Edgar Wehrli

Le comité propose le statut de membre d'honneur pour les Messieurs suivants :

- Ruedi Selzam
- Max Reber
- Edgar Wehrli

Malheureusement nous devons nous séparer aujourd'hui de deux membres honorables du comité :

Ruedi Selzam qui fait partie du comité depuis la fondation de l'AGPL, son influence fût importante. Son mandat au sein de l'AGPL a duré 36 ans. Sa personnalité et son savoir vont nous manquer.

Nous regrettons également le départ de Edgar Wehrli qui est entré dans l'association en 1999. Il a fourni un travail précieux à la présidence de l'AGPL. Son savoir et sa présence vont nous manquer.



Max Reber a quitté le comité l'année passé. Responsable des cours et venant de la Romandie il a contribué de manière durable au développement de l'AGPL.

Les membres présents confirment le statut de membre d'honneur des personnes nommées ci-dessus.

Point 8 : Modification des statuts

Les membres ont reçu la proposition d'une modification des statuts avec la convocation à l'AG. Ayant des versions en français et en allemand, les modifications proposées concernent les deux versions. Modifié, complété ou biffé sont :

- Art. 1, Nom en français (AGPL)
- Art. 7.2, Le comité se compose de d'au moins de 2 – 6 membres, remplacé par : « au moins 1 membre supplémentaire du comité »

Les membres prennent connaissance de ces modifications et les acceptent à l'unanimité.

Point 10 : Propositions

Aucune proposition n'est parvenue au secrétariat.

Point 11 : Divers

SSIGE, Ruedi Selzam rapporte sur un aide-mémoire erroné et la séance de la commission GPL :

Le SSIGE a établi un aide-mémoire sur les directives GPL (G10004) qui se trouve déjà dans certaines communes. A la séance de la commission GPL une discussion vive a eu lieu à ce sujet. La quantité d'erreurs contenue dans l'aide-mémoire est grave. Quelques citations dans l'aide-mémoire sont totalement erronées et des extraits des directives ont été carrément modifiés. Ruedi Selzam informe les membres que l'AGPL a pris position à ce sujet et demande à tous les membres d'informer immédiatement le secrétariat si ce document devait apparaître à quelque-part.

Albanifest à Winterthur

L'AGPL a établi un nouveau règlement, un aide-mémoire et 2 feuilles de rapport (appareils mobiles et véhicules) pour les installations de gaz dans les cantines de fêtes et les stands de marché. L'Albanifest fonctionnera comme objet pilote afin de tester l'utilité des documents et des rapports. Le chef de la sécurité de l'Albanifest est M. Willy Läubli. Il en informe tous les membres de la fête.

La date et l'endroit de la prochaine AG ne sont pas encore fixés. L'information des membres suivra.

Le président remercie les collègues du comité et toute l'assemblée pour la confiance témoignée et la bonne collaboration.

La secrétaire au procès verbal

Nunzia Sonia Ciottariello

Le président

Daniel Klaus